Institut national
d'excellence en santé
et en services sociaux
Québec

Direction des affaires institutionnelles et stratégiques

PAR COURRIEL

Québec, le 6 novembre 2026

[redacted]

Objet : Votre demande d'accès à des documents

[redacted]

Le 25 septembre 2026, nous avons reçu de votre part une demande d'accès à des documents, formulée de la manière suivante :

« En vertu de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, je souhaite obtenir copie des documents détenus par l'INESSS concernant **l'origine, la demande, la priorisation et l'élaboration du mandat** ayant mené à la publication, en août 2019, de l'avis intitulé *Sécurité du lieu et conditions de succès de l'accouchement vaginal après une césarienne*.

Cette demande est distincte et complémentaire à ma demande concernant le suivi donné au rapport après sa publication. La présente demande vise les documents **antérieurs à la publication de l'avis**, y compris les documents reçus du MSSS ou d'un tiers et détenus par l'INESSS.

Aux fins de la présente demande, les termes "correspondance" et "communication" s'entendent notamment des courriels, notes internes, comptes rendus de réunion et de tout autre échange électronique ou écrit.

Pour la période du **1er janvier 2011 au 31 juillet 2019**, je souhaite notamment obtenir les documents suivants :

1. Documents de planification, de priorisation et d'ouverture du dossier
Toute demande de projet, demande de mandat, formulaire de soumission, fiche de projet, fiche de priorisation, note décisionnelle, note d'information ou autre document concernant la **proposition, l'évaluation, la priorisation, l'autorisation ou l'ouverture de ce dossier à l'INESSS**.

Je souhaite également obtenir toute version du mandat, de la question d'évaluation, du plan de réalisation, de la fiche de cadrage ou de tout autre document de planification du projet, **ainsi que toute version successive conservée de ces documents**.

INESSS
LE SAVOIR PREND FORME

Québec
2535, boulevard Laurier, 5e étage
Québec (Québec) G1V 4M3
Téléphone : 418 643-1339
Télécopieur : 418 646-8349
inesss.qc.ca

Montréal
2021, avenue Union, 12e étage
Montréal (Québec) H3A 2S9
Téléphone : 514 873-2563
Télécopieur : 514 873-1369

2. Origine du mandat et motifs de l'évaluation
Toute correspondance ou communication permettant d'identifier **qui a demandé, proposé, recommandé ou soulevé la possibilité que l'INESSS examine cette question**, ainsi que les motifs, préoccupations ou justifications invoqués à l'origine.

Cela comprend notamment les documents expliquant pourquoi la sécurité du lieu de l'ETAC/AVAC ou les conditions entourant cette pratique ont été considérées comme nécessitant une évaluation par l'INESSS.

3. Définition et évolution de la problématique étudiée
Toute correspondance, note ou compte rendu concernant la définition, le cadrage ou la modification de la problématique à étudier, notamment en ce qui concerne :

- Le lieu de l'ETAC/AVAC;
- L'accouchement à domicile ou en maison de naissance après une césarienne;
- La pratique sage-femme;
- Les variations de pratique observées au Québec;
- Le *Règlement sur les cas nécessitant une consultation d'un médecin ou un transfert de la responsabilité clinique à un médecin*;
- Les recommandations ou normes de la SOGC concernant l'AVAC;
- Le risque de rupture utérine;
- Les délais de transfert;
- L'accès à une césarienne ou à une laparotomie urgente.

4. Échanges avec le MSSS et d'autres organismes
Toute correspondance ou communication échangée, avant la publication du rapport, avec le MSSS, l'Ordre des sages-femmes du Québec, le Collège des médecins du Québec, l'Association des obstétriciens et gynécologues du Québec, des établissements de santé, des départements d'obstétrique ou d'autres organismes **concernant l'origine du mandat, sa justification, son cadrage ou les préoccupations ayant motivé l'évaluation**.

5. Première mention de la question auprès de l'INESSS
Tout document existant permettant d'identifier **la première date à laquelle la question de la sécurité du lieu de l'ETAC/AVAC a été portée à l'attention de l'INESSS**, ainsi que, lorsque cette information apparaît au document, l'organisme, la direction ou l'intervenant qui l'a soulevée.
Pour ce seul élément, si un document pertinent est antérieur au 1er janvier 2011, je souhaite également en recevoir copie.

Je précise que je ne demande pas à l'INESSS de produire une nouvelle analyse, chronologie, compilation ou explication. La demande vise uniquement les documents existants détenus par l'organisme.

Si certains renseignements sont visés par une restriction d'accès, je souhaite recevoir les parties accessibles des documents après caviardage des renseignements protégés, **conformément à l'article 14 de la Loi**. Le cas échéant, je souhaite que tout refus de communication, en tout ou en

partie, soit motivé et que soit indiquée **la disposition précise de la Loi sur laquelle il s'appuie, conformément à l'article 50**.

Je souhaite recevoir les documents par voie électronique ».

En réponse à votre demande, nous vous transmettons les documents en pièces jointes, après en avoir extrait les renseignements personnels, conformément aux articles 53, 54 et 59 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (« la Loi » ci-après). Nous vous apportons par ailleurs les précisions suivantes : nous ne pouvons vous donner accès à certains des documents visés par votre demande. En effet, ceux-ci contiennent des avis, des analyses et des recommandations formulées dans l'exercice des fonctions des personnes qui les ont rédigés et sont visés par l'article 37 de la Loi. D'autres sont visés par le 2e alinéa de l'article 9 qui énonce que le droit d'accès ne s'étend pas aux notes personnelles inscrites sur un document, ni aux esquisses, ébauches, brouillons, notes préparatoires ou autres documents de même nature. Enfin, certains documents relèvent davantage de la compétence du ministère de la Santé, de la Prévention et des Aînés. Conformément à l'article 48, nous vous référons donc au responsable de l'accès à l'information au sein du MSPA :

Monsieur Julien Sirois
Direction de la gouvernance et de l'accès à l'information (DGAI)
Ministère de la Santé, de la Prévention et des Aînés
930, chemin Sainte-Foy
Québec (Québec) G1S 2L4
responsable.acces@msss.gouv.qc.ca

Si cette réponse n'est pas jugée satisfaisante, il vous est possible de faire une demande de révision à la Commission des droits d'accès à l'information dans les 30 jours suivant la date de décision. Vous trouverez la procédure de recours en pièce jointe.

Veuillez agréer, [redacted], mes salutations respectueuses.

La responsable de l'accès aux documents
et de la protection des renseignements personnels,

Original signé

Cathy Rouleau
Directrice des affaires institutionnelles et stratégiques

p. j. (2)